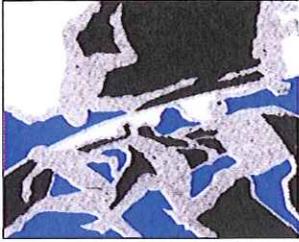


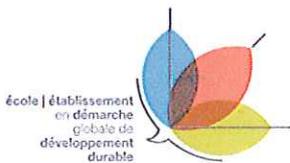
Sarre Union, le 1^{er} octobre 2020

A l'attention des responsables
légaux des élèves



**LYCEE
GEORGES-IMBERT**

2 rue Vincent d'Indy
B.P 90014
67261 SARRE-UNION
CEDEX



Téléphone :
03 88 00 39 00

Secrétariat Gestion :
03 88 00 39 08

Affaire suivie par :
Marie-Christine ZIND
Mél :
marie-christine.zind@
monbureaunumerique.fr

Objet : Campagne complémentaire de bourse de lycée 2020-2021

P. J. : - Notice d'information

- Tableau permettant de connaître le montant annuel de la bourse
- Flyer : Demander une bourse en ligne

Madame, Monsieur,

La campagne des bourses de lycée sera close **le jeudi 15 octobre 2020**, au-delà de cette date les dossiers seront déclarés irrecevables. Le document à fournir par les familles est l'avis d'impôt 2020.

Le demandeur est celui qui assume la charge effective et permanente de l'enfant. Il est le seul à pouvoir faire une demande de bourse.

Rappel : la bourse de lycée, une fois attribuée, l'est pour la durée de la formation (3 ans pour un baccalauréat et 2 ans pour un CAP).

Pour les nouvelles demandes (élève entrant au lycée et n'ayant pas déposé de demande de bourse de lycée auprès du collège d'origine, élève de la classe de 3^{PMET}, élève non bénéficiaires de la bourse...)

- **Utilisation du Téléservice (cf flyer).**

Pour les élèves déjà boursiers, il convient de signaler toute modification entraînant un impact sur le calcul de la bourse de lycée.

- Un dossier de vérification de ressources doit être complété (il est à retirer au secrétariat de gestion), **date limite de dépôt également le 15 octobre 2020.**

Les revenus de 2019 ne seront pris en compte que dans les 3 cas de modification de situation ci-dessous :

1. Décès de l'un des parents de l'élève,
2. Divorce ou séparation avisée (dans ces deux cas, le revenu du demandeur pourra être isolé).
3. Changement de résidence exclusive de l'enfant modifié par décision.

Pour tout complément d'information vous adresser à l'adresse suivante :
marie-christine.zind@monbureaunumerique.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Proviseur,
S. TRAN THANH